



pasec
Programme d'analyse des systèmes
éducatifs de la confemen

TDR

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'EXPERTS CHARGES DE LA CONDUITE DU DIAGNOSTIC DES DISPOSITIFS NATIONAUX D'ÉVALUATION EN VUE DE LEUR RENFORCEMENT

Juillet/2024

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN) à travers son Programme d'Analyse des Systèmes éducatifs (PASEC) a, dans le cadre de son plan stratégique 2022-2026 pour ambition d'appuyer les pays à renforcer l'utilisation des résultats issus des évaluations des acquis scolaires pour le pilotage et la réforme des systèmes éducatifs à travers les dispositifs ou systèmes nationaux d'évaluation (DNE/SNE). Cet appui s'inscrit également dans la continuité des recommandations des ateliers des décideurs organisés par la CONFEMEN en mai 2014 et juin 2023.

Dans le mémorandum issu de la 51^{ème} session ministérielle de la CONFEMEN, les ministres se sont engagés entre autres à (i) faciliter la mise en place d'un dispositif national d'évaluation (DNE) ayant un ancrage institutionnel adapté et convenablement doté en personnels et en moyens et à (ii) développer, articuler et valoriser ces dispositifs nationaux par des actions concertées de formation et par l'élaboration d'instruments, afin que les travaux engagés soient d'une qualité technique appropriée et qu'ils permettent une comparabilité internationale des résultats obtenus.

Ainsi, le rôle majeur d'un DNE dans le pilotage des systèmes éducatifs est clairement visible. En effet, si de façon générale, le DNE doit permettre d'aider à la décision pour le pilotage du système éducatif en vue de l'amélioration de la qualité de l'éducation, il doit permettre, de façon spécifique, de favoriser le pilotage par les résultats en produisant régulièrement par des évaluations des apprentissages des informations stratégiques et opérationnelles à des fins décisionnelles, d'articuler l'information aux différents échelons du système (central et déconcentré jusqu'au niveau des écoles) ; de mettre en rapport les informations produites avec des grandeurs de référence (résultats d'autres écoles, moyennes de circonscription, de région, nationales ou internationales) afin de repérer les situations anormales et/ou les priorités d'amélioration, de cibler l'information pertinente pour chaque acteur, à chaque échelon, en fonction de ses responsabilités d'action ou de contrôle ; de partager l'information, à chaque échelon du système de manière transparente, au bénéfice de tous les acteurs.

Malgré cette volonté, force est de constater qu'il apparaît clairement que dans certains pays, le fonctionnement normal d'un dispositif national d'évaluation des acquis scolaires chargés de faire du diagnostic hormis les dispositifs relatifs aux évaluations certificatives (direction des examens et concours) n'est pas automatique.

Il est évident qu'un renforcement des capacités réussi passe par : (i) la détermination des capacités nécessaires pour faire fonctionner les dispositifs nationaux d'évaluation, (ii) la détermination des capacités déjà acquises, (iii) celles qui font défaut et (iv) l'identification des meilleurs moyens permettant d'agir. A travers l'interaction des travaux avec un certain nombre de pays et des précédents questionnaires soumis à chaque acteur des équipes, il a été possible pour la CONFEMEN à travers le PASEC d'identifier les insuffisances sur le triple plan de connaissances techniques, du fonctionnement normal des DNE et de la mise en œuvre correcte d'une évaluation des apprentissages au format PASEC.

En effet, lorsque les capacités des acteurs du DNE sont faibles ou ne sont pas du tout installées, ces dispositifs ne peuvent pas fonctionner comme prévu et ne peuvent pas répondre aux besoins des acteurs et des partenaires du système éducatif.

Besoin souvent exprimés par les pays pour les dispositifs nationaux d'évaluation

Un certain nombre d'appuis ont souvent été souhaités par les pays et peuvent être classés comme suit :

- Appui technique : Des besoins de renforcement de capacités. Ces besoins concernent en majorité la formation aux techniques d'évaluation, d'échantillonnage, à l'analyse des données, à la gestion de bases de données ou encore en communication.
- Appui financier : Il s'agit parfois d'appui financier pour l'acquisition de matériel informatique (machines et/ou logiciels).
- Appui institutionnel : Il vise à définir ou renforcer les missions du DNE, son rattachement institutionnel, le profil de son personnel, ses interactions avec les autres structures en charge de l'éducation et ses coûts de fonctionnement.

Face à tous ces constats, la CONFEMEN souhaite mener un diagnostic des dispositifs nationaux d'évaluation dans un certain nombre de pays. Il s'agit en définitive de produire un document d'orientation pour l'appui à la mise en place d'un DNE ou son renforcement (s'il en existe) dans les pays ciblés.

Afin d'atteindre cet objectif, la CONFEMEN lance cet avis pour la mise en place d'un consortium d'experts.

2. OBJECTIFS

L'objectif est de mener pour chaque pays ciblé, le diagnostic de la structure d'évaluation ou du dispositif national d'évaluation.

De façon spécifique, il s'agit de :

- Définir ou clarifier (selon le cas de figure) les missions du dispositif ou système national d'évaluation, son champ de compétences, son rattachement institutionnel ainsi que ses interactions avec les autres directions du ministère de l'éducation ou d'autres ministères ;
- Proposer une stratégie de mise en place (s'il n'en existe pas de façon structurée) ou de renforcement des dispositifs nationaux d'évaluation des pays ciblés, comprenant un calendrier prévisionnel. Cette stratégie pourra à terme constituer l'une des composantes de la politique d'évaluation du pays.

3. RESULTATS ATTENDUS ET MISSIONS DES EXPERTS

A la fin des travaux du diagnostic :

- les missions du dispositif national d'évaluation sont définies/clarifiées en concertation avec les différentes parties prenantes, et des propositions sont faites concernant sa composition, son ancrage institutionnel, son fonctionnement et son renforcement ;
- une stratégie de mise en place ou de renforcement du dispositif national d'évaluation est proposée. Cette stratégie comprend un calendrier prévisionnel sur lequel le PASEC s'appuiera pour mener les interventions relatives au renforcement du dispositif ou à sa mise en place.

Les missions des experts se déclinent en trois phases :

Phase 1 : Les experts seront invités dans un premier temps à travailler sur la cartographie du dispositif national d'évaluation existant dans le pays dont il a la charge afin de pouvoir mener le diagnostic. A cet effet, la CONFEMEN à travers le PASEC mettra à disposition des experts les documents transmis par chaque pays ciblé et portant sur leur dispositif national d'évaluation.

Les dispositifs nationaux d'évaluation analysés dans le cadre de ce travail ne concernent pas la conception des évaluations certificatives (les examens) ou celle des outils d'évaluation régulière en classe.

Les dispositifs d'évaluation pris en compte dans cette étude ne concernent que la conception, la réalisation et l'analyse des évaluations des apprentissages permettant d'informer les politiques éducatives dans le temps.

Ainsi, il s'agira de :

- Définir les différentes missions de ces dispositifs ou systèmes et les niveaux éducatifs pris en charge par ces institutions (primaire, secondaire, universitaire...)
- Définir leur rattachement institutionnel (interne au Ministère / externe au ministère mais avec un lien fonctionnel / rattaché à une institution de recherche, etc.)
- Les types de profils des agents de ces dispositifs ou systèmes d'évaluation.

Phase 2 : Chaque expert produira à la suite d'une mission qu'il effectuera dans le pays, un rapport détaillé de stratégie pour l'implantation ou de renforcement du dispositif d'évaluation du pays dont il a la charge.

La mission dans chaque pays se déroulera au mois d'octobre 2024 et selon un canevas de mission qui aura été décidé en commun accord avec l'ensemble des experts et l'équipe du PASEC.

Ce canevas servira de guide méthodologique pour la mission.

Le rapport pays produit par chaque expert inclura :

- la définition des objectifs généraux du DNE en articulation avec la politique nationale dans le domaine de l'évaluation ;
- l'ancrage institutionnel de celui-ci ;
- les contours d'un plan d'action avec la liste des activités à mener par le pays et/ou la CONFEMEN ;
- la définition des profils de postes du DNE ;
- les besoins en formation nécessaires afin d'aboutir d'une part, à une meilleure mise en œuvre d'une évaluation des apprentissages répondant aux standards du PASEC et d'autre part, à une meilleure utilisation/exploitation des résultats issues des évaluations des apprentissages ;
- l'esquisse d'un budget de fonctionnement du DNE et les possibilités pour son financement.

Phase 3 : Validation des rapports pays pour l'implantation ou le renforcement des DNE.

Lors d'une réunion organisée par la CONFEMEN incluant l'AFD et d'autres partenaires techniques et financiers, les rapports produits par les experts seront analysés et validés pour chaque pays.

La CONFEMEN à travers le PASEC aura la charge avec l'appui d'un expert indépendant de produire un rapport de synthèse sur l'ensemble des pays analysés.

4. PROFIL DES EXPERTS SOUHAITES

Les experts intéressés devront remplir les conditions suivantes :

Formation

Avoir au moins un diplôme universitaire supérieur (Master ou équivalent) dans le domaine des sciences de l'éducation, de l'évaluation des politiques publiques, de l'évaluation des dispositifs d'éducation et de formation, des sciences sociales, ou dans tout autre domaine jugé pertinent.

Expériences professionnelles

- Les experts doivent témoigner d'une excellente connaissance des dispositifs ou systèmes d'évaluations, de leurs objectifs et activités.
- Les experts doivent également témoigner d'une bonne compréhension du contexte institutionnel, des enjeux et défis du système éducatif des pays en question afin de définir des dispositifs nationaux d'évaluation adaptés à chacun pour garantir un fonctionnement opérationnel dans l'espace et le temps.
- Ils doivent également pouvoir attester de connaissances avérées en montage de dossiers institutionnels (que ce soit au niveau budgétaire ou fonctionnel/organisationnel).

Compétences

- Excellente capacité de rédaction en français.
- Excellente capacité à rédiger ou communiquer dans un langage simple en gardant les messages clés.

- Capacité à travailler dans des équipes pluridisciplinaires et multiculturelles.
- Bonne compréhension des enjeux liés aux évaluations en éducation ainsi qu'à l'exploitation de leurs résultats pour l'amélioration de la qualité de l'éducation dans le contexte des pays en développement et plus particulièrement des pays africains.
- Excellente maîtrise de l'outil informatique notamment bureautique (Word, Excel, PowerPoint, etc.).

5. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET SOUMISSION

Le dossier de candidature sera constitué uniquement d'une offre technique (**un seul fichier**) comportant une lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Secrétaire général de la CONFEMEN signalant les compétences de l'expert pour le déroulement des tâches avec une mention sur les expériences.

L'offre technique, comprendra :

- La compréhension de la mission ;
- L'approche, la méthodologie et le plan de travail ;
- Le curriculum vitae de l'expert.

Le fichier de l'offre technique doit être nommée de la manière suivante :
Nom_Prénom_OFFRE_DNE_PASEC.pdf

La rémunération sera alignée conformément à la grille de rémunération pour les services d'expertise de la CONFEMEN de la catégorie d'expertise sénior. Dix (10) jours/hommes seront payés pour la prestation. En plus de cette rémunération, la CONFEMEN prendra en charge le billet d'avion en classe économique pour le déplacement de l'expert dans le pays dont il a la charge et les frais de séjour alignés sur la grille de la CONFEMEN pour un séjour de 10 jours ouvrables.

Toute la documentation requise doit être présentée en français.

L'offre technique sera présentée sous format PDF verrouillée par mot de passe.

Les candidatures doivent être soumises par courriel au plus tard le **10 août à 23h59 GMT** à l'adresse suivante : pasec@confemen.org en mentionnant en objet :
« **Diagnostic des DNE - Candidature pour être membre du consortium d'experts** ».



confemen

Conférence des ministres de l'Éducation
des États et gouvernements de la Francophonie

Point E, Av. Cheikh Anta Diop - Complexe Sicap -
Immeuble C - 3e étage - BP : 3220 Dakar Sénégal
Tél. +221 33 859 29 97 - Fax +221 33 825 17 70
confemen@confemen.org • www.confemen.org